

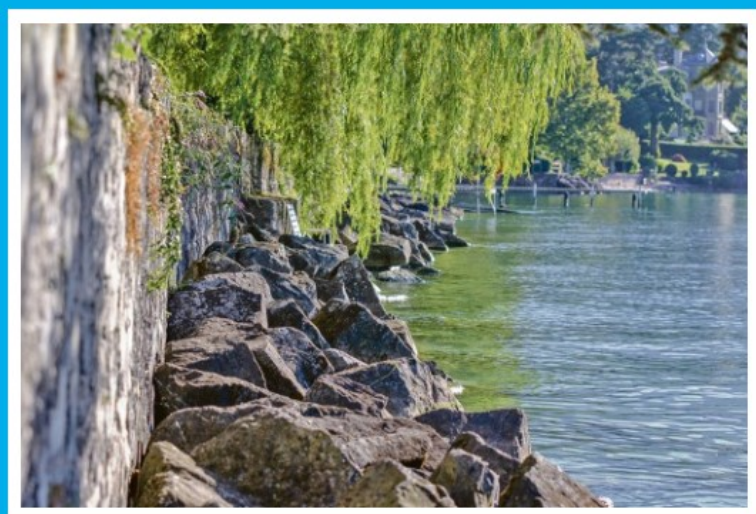
Le Régional

 Ma région La Une **Dossiers** **Edito** **Culture** **Sport** **Archives**🕒 **BONUS DU NET**

Le Régional remporte un prix de jourm

Ouverture annoncée du sentier lacustre

La Tour-de-Peilz Le premier tiers du sentier des rives du lac, voté par les citoyens en 2010, sera bientôt mis à l'enquête, assure le syndic Alain Grangier. Un début de concrétisation qui concerne la portion partant de la Becque.



Gabriel Rego Capela

Un chemin semé d'embûches. C'est en 2010 que l'initiative populaire communale «Pour un accès public aux rives du lac» passe aux urnes. Le texte demande l'installation d'un trajet piéton aux bords du Léman, entre le Bain des Dames et la plage de la Maladaire, sur une longueur de 2 kilomètres. La proposition remporte un franc succès, avec 54,8 % des voix. Mais c'est sa mise en application qui se révélera être un casse-tête pour l'Exécutif.

Entre le vote de 2010 et l'annonce du syndic ce 30 octobre, au dernier Conseil communal, il y a près de 10 ans de négociations avec les élus, les propriétaires riverains et les instances vaudoises. Dernièrement, les obstacles se trouvaient surtout du côté cantonal: le Service du Développement Territorial estimait que le tracé du sentier devait passer par les servitudes de passage existantes - ce que la Municipalité refuse, étant donné que cela impliquerait des défigurations paysagères importantes, et rendrait le chemin particulièrement ardu pour les personnes âgées (lire Le Régional 922).

Une situation débloquée, et des exigences cantonales abandonnées, après discussion avec la conseillère d'État Jacqueline de Quattro. Mais seulement pour une partie du sentier: son premier tiers, à l'ouest, à partir des bords de la Becque. Les deux autres restent encore au stade embryonnaire, et les objections cantonales à leur encontre ne sont toujours pas levées.

Non à une baisse d'impôts

«Je vous rassure, nous n'allons pas faire de référendum cette fois-ci», annonce l'UDC Yohan Ziehlj, le sourire aux lèvres. Si le parti agrarien a réussi, par deux fois, en 2016 et 2018, à contrecarrer une hausse de l'impôt communal boéland, en soumettant la question au peuple et en obtenant son refus, il ne veut pas user à nouveau de cette tactique. Et pourtant, l'impôt communal augmente... en quelque sorte: avec le transfert du coût des soins à domicile dans les poches du Canton, les Communes vaudoises sont encouragées à baisser leurs impôts de 1.5 point, pour compenser la hausse cantonale équivalente. Ce que La Tour-de-Peilz, comme tant d'autres communes, n'a pas fait.

Si certains considèrent que la manœuvre revient à une hausse déguisée, personne n'a proposé de contester le maintien du taux à 64 %. Mais, sous l'impulsion de l'UDC, un amendement a été adopté: la somme équivalente à ce 1.5 point sera entièrement affectée à l'amortissement des travaux du nouveau collège Courbe, devisé à 31 millions. Cette construction était déjà au coeur des débats de 2016 et de 2018 d'ailleurs, où elle était avancée comme argument par les défenseurs de la hausse.

Agenda

Tous | Insérer



Musique
Brigitte Balleys
Théâtre du Crochetan / Avenue du
Théâtre 9 / 1870 Monthey
Du 29.03.2020 au



Bonnes adresses

Toutes



Services
Histoires de Fleurs
1009 Pully
021 728 18 49

